



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 septembre 2025

Délibération n° 2025-050

Date de convocation : 24/09/2025

Membres en exercice : 29

Votants : 29

POUR : 29

COTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

06/10/25



L'an deux mille vingt et le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjointes, Alain CHAZOT, Benjamin VALERIAN, Marie SABBATINI, Julien LENZI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Cendrine PRIANO LAFONT, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Jérôme DEMOTIER, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Fanny LAUZEN, Cédric MAURIN, Benoît VALENZUELA, Conseillers.

Excusés :

Françoise PEZZOLI pouvoir à Xavier MOUREAU
Corine MARTIN pouvoir à Nicolas PAGET
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN
Marjorie BOUCHON pouvoir à Sabine BONVIN
Catherine ZDYB pouvoir à Fanny LAUZEN

Absents :

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

BUDGET PRINCIPAL / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CELLIER DES PRINCES / PARTICIPATION AU CENTENAIRE DE L'ETABLISSEMENT

Basé à Courthézon depuis 1925, le Cellier des Princes est l'unique cave coopérative productrice de Châteauneuf-du-Pape et l'un des principaux producteurs de l'appellation. Aujourd'hui, le vignoble couvre 3 200 hectares sur les communes de Châteauneuf-du-Pape, Bédarrides, Courthézon, Orange et Sorgues.

Cette année l'établissement fête ses 100 ans d'existence, un anniversaire marquant pour cette cave devenue une institution dans le paysage Courthézonais, mais également bien au-delà par les nectars de qualités produits.

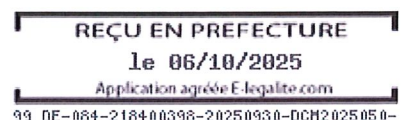
La commune toujours soucieuse de mettre en avant notre patrimoine viticole et le savoir-faire de nos viticulteurs souhaite participer activement au centenaire.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'allouer une subvention exceptionnelle de 2500€ pour ce centenaire, plus spécifiquement dans le cadre du partenariat entre la commune et le Cellier des princes pour la mise en place de l'évènement « soirée spéciale 100 ans » qui s'est déroulée le 8 août dernier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibération 2025-050

Page 1 sur 2



99_DE-084-218400398-20250930-DCN2025050-

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2125-1

Considérant les crédits ouverts au budget Principal 2025 de la commune

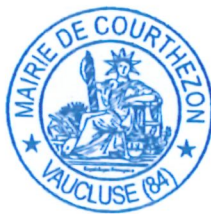
Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de subvention exceptionnelle sus visées pour un montant de 2500€ au cellier des Princes.
- **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la commune (compte 65748)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se référant à la présente délibération

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Maire

Nicolas PAGET

